

Edito du Maire

Chers Plesdéroises et Plesdérois,

Voici enfin, la fin de l'hiver ! Le Printemps reprend ses droits avec l'éclosion de multitudes de fleurs et de couleurs.

2017 sera pour nous tous, l'année d'échéances importantes pour l'avenir de notre pays. Je vous encourage fortement à venir vous rendre dans les isoires afin de faire valoir vos droits de citoyen et de ne pas laisser les autres décider pour vous.

2017, en début d'année, est également, le moment de mettre en place nos budgets et de lancer les travaux qui sont arrêtés par le Conseil Municipal.

C'est également l'occasion d'évoquer l'imposition. En 2016, le Conseil Municipal avait acté une augmentation de 5% et il avait été convenu que 2017 serait une année sans aucune augmenta-

C'est ce que nous avons acté lors de notre séance du 28 mars 2017. Grâce à cette augmentation en 2016, nous avons réalisé tous nos travaux et notre budget est équilibré. Je ne reviendrai pas sur les baisses de dotations, mais je peux tout de même vous confier que cela ne nous facilite pas la tâche dans la prise de nos décisions.

Le budget d'investissement prévisionnel de Plesder est de 267 000€. Il est prévu de finir les travaux du parking de la Salle de Jeunes et de la Culture (SDJC). Vous trouverez ci-dessous le détail des travaux que votre assemblée a retenue pour cette année.

Je vous souhaite un beau Printemps et vous donne rendez-vous en JUIN pour le prochain Flash.

Le Maire

Evelyne SIMON-GLORY



Je vous invite à consulter notre site internet et notre facebook qui sont régulièrement mis à jour.

Vous y trouverez toutes les informations pratiques ainsi que les événements culturels et associatifs de la commune et des alentours.

INFOS PRATIQUES

www.plesder.fr

Mairie : 02.99.69.44.76

Horaires d'ouverture :

Lundi et Jeudi : 15h-17h30

Mardi, Mercredi, Vendredi :

10h-12h / 15h-17h30

Samedi : 10h-12h

Fermée le samedi matin en Juillet et Août

Services Municipaux :

Salle des Fêtes : forfait weekend 350€

Cantine enfants : 2,50€

Garderie 1ère 1/2 heure (goûter) : 0,80€

Garderie : autres 1/2 heures : 0,50€

N° d'Urgence :

SAMU : 15 ou 112

POMPIERS : 18

Gendarmerie Saint Domineuc : 17

Centre Anti Poison : 02.99.59.22.22

Allo enfance maltraitée : 119

Pharmacie de garde : 32 37

Services Sociaux :

CAF : 0810.25.35.10

CPAM : 36 46

POLE EMPLOI : 39 49

5, Rue de la Mairie 3

5720 COMBOURG

CDAS de COMBOURG :

Tel : 02.99.73.05.69

Conseiller Social en Gérontologie :

Mme BOTHEREL

Assistante sociale : 02.99.73.90.01

Mme PARAIRE

permanence le lundi après midi à la mairie de

SAINT PIERRE DE PLESQUEN

02.99.73.90.01

Permanence, sur RDV, à TINTENIAC :

02.99.73.05.69

Services Publics :

Déchèterie de Tinténiaac: 02.99.68.16.03

Ouvre tous les jours de 13h30 à 17h15 et

le samedi de 9h à 12h / 13h30 à 17h15

Communauté de Communes de la

Bretagne Romantique : 02.99.45.23.45

22, rue des Coteaux

35190 LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS

Impôts locaux

Maintien des taux pour 2017 :

- ♦ Taxe d'habitation : 15,32%
- ♦ Taxe sur le foncier bâti : 17,91 %
- ♦ Taxe sur le foncier non bâti : 46,64%

Le budget 2017

Budget principal de la commune

Equilibré en dépenses et en recettes

Fonctionnement	Investissement	Total
532 996,56 €	451 853,25 €	984 849,81 €

Zoom sur les investissements prévus en 2017

Lors de sa séance du 28 mars dernier, le conseil municipal a décidé de terminer le parking de la Salle de Jeunes et de la Culture (SDJC) ainsi que de réaliser la pose d'un plateau ralentisseur, refaire les deux cours de cette salle, remettre la clôture, replacer le portail existant et réaliser l'embellissement qui s'impose. Tout ceci devrait permettre de sécuriser notre entrée de bourg et faire ralentir les véhicules.

Notre budget en investissement prévoit aussi la sécurisation des virages de la Tremblaye, la modification de la signalisation dans la rue du Chêne Huby et au croisement de la route des Champs Géaux sur la RD 79 et la mise en place de six passages piétons dans notre centre-bourg. Nous prévoyons aussi de faire l'acquisition de 6 tables et de 50 chaises supplémentaires pour la SDJC afin de pouvoir y mettre 180 personnes.

Le montant total de ces travaux s'élève à 267 000€.

Elections 2017

Présidentielles :

1^{er} tour : dimanche 23 avril 2017

2^{ème} tour : dimanche 7 mai 2017

Ouverture des bureaux de vote :
de 8h à 19h

Législatives :

1^{er} tour : dimanche 11 juin 2017

2^{ème} tour : dimanche 18 juin 2017

Ouverture des bureaux de vote :
de 8h à 18h

Se présenter muni :

- ♦ de sa carte électorale
- ♦ A défaut de carte électorale, présenter une pièce d'identité



Les cartes électorales ont été distribuées dans les boîtes aux lettres.

Pensez à les signer!

Si vous ne l'avez pas reçue, contacter la Mairie

Vote par procuration :

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection, de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune.

La personne qui souhaite donner procuration doit être inscrite sur les listes électorales et se rendre dans une gendarmerie muni d'une pièce d'identité pour compléter le formulaire nécessaire **le plus tôt possible** compte tenu des délais d'acheminement.

Le jour du scrutin, celui qui a reçu procuration se présente au bureau de vote muni de sa propre pièce d'identité et de la procuration.

Pièges à frelons asiatiques

Pensez à vous équiper de pièges pour les frelons asiatiques, c'est la bonne période.

- ♦ du 1er février au 15 avril,
- ♦ et du 15 octobre à fin novembre

Il vous est possible de fabriquer vous-mêmes vos propres pièges (pour plus d'informations, nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet).

Edition n°10 ~ Avril 2017

Directeur de publication : Evelyne SIMON-GLORY

Conception graphique : Mairie de Plesder

Édité en 450 exemplaires

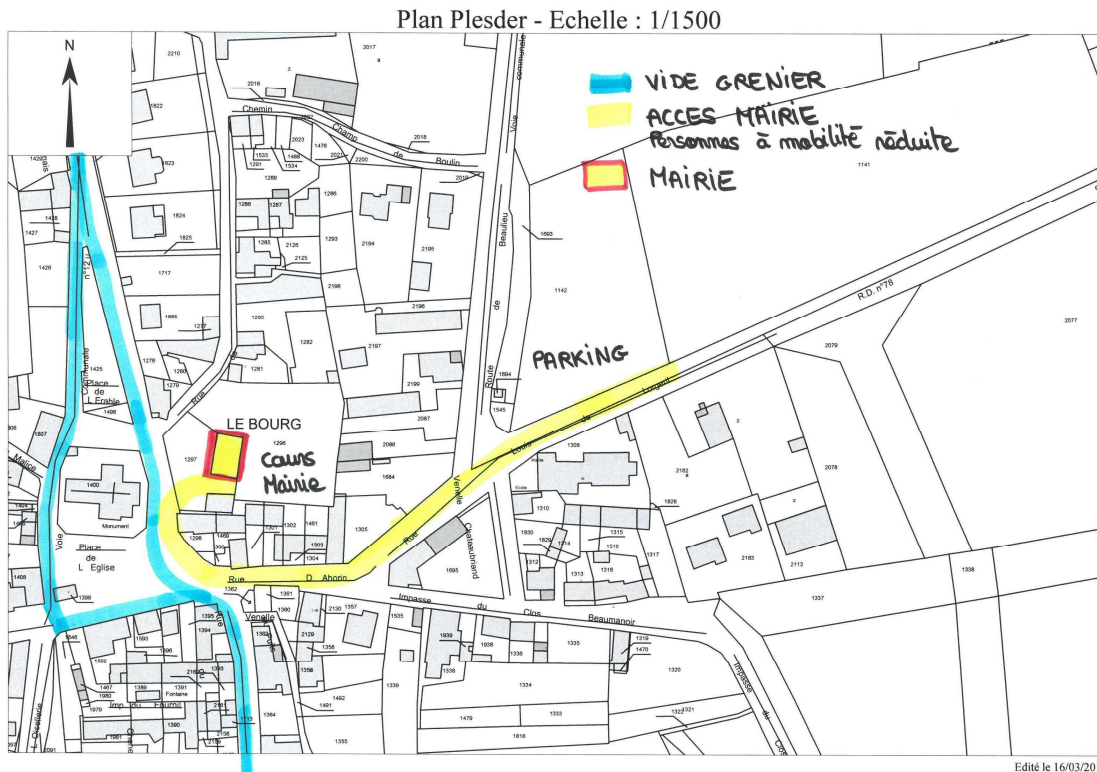
Dimanche 23 avril : accès pour les élections

ATTENTION circulation modifiée

L'accès au centre bourg est restreint suite à l'organisation du vide grenier.

Pour les élections, il faudra se garer sur le parking en face de la Salle de Jeunes et de la Culture (SDJC) et accéder à pied à la Mairie.

Pour les personnes à mobilité réduite uniquement : accès en voiture par la rue Louis de Lorgeril en direction de l'Eglise pour rejoindre la Mairie et se garer dans la cour intérieure.



Village de LA COCHERIAIS

Attention :

Le village de la Cochériaies a été regroupé avec celui des Buissonnets.

Le nouveau village de la Cochériaies passe en zone agglomération.

Par conséquent, la vitesse est limitée à **50 km/h** pour toute la traversée du village.



Zéro pesticides

« Zéro phyto » dans les espaces publics depuis le 1er janvier 2017

Plus aucun pesticide ne doit être utilisé pour entretenir les espaces publics tels que parcs, forêts, voiries, espaces verts de toutes sortes, depuis le 1er janvier 2017 à l'exception des terrains de sports et des cimetières. Cet objectif "zéro phyto" a été inscrit dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé des échéances précises au **1er janvier 2017** pour l'État, les **collectivités locales** ainsi que les établissements publics et à compter du **1er janvier 2019** pour les particuliers qui ne pourront plus acheter ni détenir de produits phytosanitaires à usage non professionnel.

«**Plus de désherbant**», telle est la consigne qui sera suivie cette année par les agents techniques de la commune pour l'entretien des espaces publics.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que :

«L'abandon des produits phytosanitaires va provoquer de profonds changements de nos pratiques de travail et une modification de l'esthétique de notre commune. Ce changement ne pourra s'opérer sans une prise de conscience de toute la population et une bonne connaissance du sujet de la part des élus et des agents techniques.»

C'est pourquoi, je compte sur votre compréhension et **sur votre aide dans l'entretien** des trottoirs, des allées, des chemins, des parterres... afin de maintenir notre commune propre.

Nous avons évoqué l'idée de faire encore plus de fleurissement mais, comme vous le savez, cela entraîne un entretien plus important, et c'est pour cette raison que je compte sur votre élan de civisme et de soutien dans cette démarche.

Retrouvez toutes les informations détaillées sur notre site internet.

Recrutement sur Plesder

La société CONVIVIO qui assure la restauration scolaire à l'école de Plesder recrute un préparateur/chauffeur/livreur .

Missions :

- ◆ Préparation des commandes
- ◆ Conduite d'un véhicule utilitaire
- ◆ Contrôle, chargement et livraison
- ◆ Respect des règles d'hygiène
- ◆ **Port de charges**

CDI de 40h par mois (annualisé).
Travail uniquement pendant le temps scolaire.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 10h30 à 13h.

Le **mercredi** : de 10h30 à 12h45

Merci d'adresser vos candidatures à la Mairie de Plesder qui fera suivre à CONVIVIO **avant le 30 Mai 2017.**

Halte aux lingettes

Jetées dans les WC, les lingettes causent de graves dysfonctionnements dans les réseaux, les stations de pompage des eaux usées et les stations d'épuration. Elles bouchent les canalisations et les pompes de relèvement.



Mes lingettes :
Je les jette à la poubelle,
pas aux toilettes !

Conséquences :

- ◆ L'eau usée n'est plus relevée et ne peut plus s'écouler dans les collecteurs d'assainissement
- ◆ Le réseau d'assainissement est mis en charge : les eaux usées remplissent les stations de relèvement et les canalisations

Elles remontent alors dans les maisons ou elles s'écoulent par les tampons dans le milieu naturel, polluant alors ruisseaux, rivières, nappes phréatiques...

Calendrier des fêtes

Relais des villages
Samedi 6 mai
CHAMPS-GERAUX

FC du Linon
Tournoi de football
Samedi 10 juin
PLESDER

Fête du foyer des jeunes
Dimanche 25 juin
Terrain de sports
PLESDER

Alerte voisinage

La Mairie souhaite alerter les habitants afin d'éviter tout démarchage abusif ou intrusion chez les habitants de la commune et principalement chez les personnes âgées.



En effet, depuis quelques temps, nous observons sur la commune, l'intrusion de personnes inconnues chez des personnes âgées.

Par conséquent, nous demandons à la population de rester vigilante (surtout auprès de ses voisins et des personnes âgées) et de signaler tout comportement suspect à la Mairie.

Merci de votre collaboration.

